

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Les AVANTAGES

- Obtenir une **autorisation installation classée adaptée** (Déclaration ou Enregistrement) à votre projet de création ou d'extension d'unité de méthanisation
- Modifier son autorisation d'exploiter pour tenir compte de l'**évolution des conditions d'exploitation** (gestion des intrants, conduite, gestion des eaux souillées, sécurité...)
- **Dimensionner** votre projet et **sécuriser** son fonctionnement en vérifiant la faisabilité environnementale de celui-ci
- Bénéficier d'un **conseil neutre** et de l'**expérience d'une équipe à la pointe de l'information réglementaire environnementale**

ENERGIE CLIMAT

INSTALLATIONS CLASSÉES MÉTHANISATION

Accompagnement de votre unité de méthanisation pour être en conformité avec la réglementation environnementale



*Nos conseillers experts vous accompagnent aux **différentes étapes de la vie de votre unité de méthanisation**. L'élaboration de votre dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est obligatoire pour être en conformité avec la réglementation*

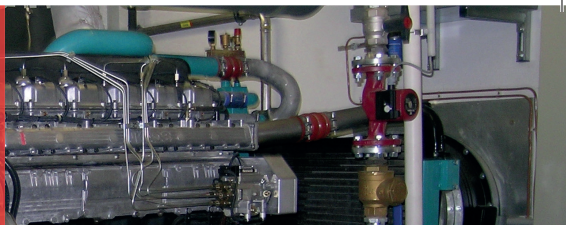
www.chambres-agriculture-bretagne.com



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE

ENERGIE CLIMAT

ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE



VOTRE ACCOMPAGNEMENT :



LES AGRICULTEURS TÉMOIGNENT :

"L'appui du conseiller énergie méthanisation a été essentiel dans la réflexion globale du projet et dans l'aménagement du site. La réalisation de ce type de démarche est complexe, j'ai pu bénéficier de l'expérience d'une équipe efficace qui m'a accompagné dans toutes les relations avec l'administration. Cet accompagnement m'a permis d'obtenir mon autorisation d'exploiter, obligatoire avant le démarrage des travaux"



DIAGNOSTIC CONSEILLER

- diagnostic technique et réglementaire de la situation initiale.

PLAN D' ACTIONS PERSONNALISÉ



- **visite de l'exploitation** pour adapter le projet et retenir les **choix techniques**
- les **études** nécessaires à la demande d'**autorisation d'exploiter**
- contrôle des **plans d'épandage** avec **aptitude des sols** et étude du **risque érosif** (complément si besoin)
- **dimensionnement agronomique** du plan d'épandage
- **restitution de l'étude** sur le site d'exploitation avec synthèse des **points clés de vigilances**
- **accompagnement du projet**, du dépôt de la demande jusqu'à la décision administrative

Vos interlocuteurs

Côtes-d'Armor :

Dimitri MAHE
06 31 29 72 11
dimitri.mahe@bretagne.
chambagri.fr

Finistère :

Hervé GORIUS
06 08 75 30 48
herve.gorius@bretagne.
chambagri.fr

Ille-et-Vilaine :

Stéphanie SOMMIER
06 58 09 54 66
stephanie.sommier@
bretagne.chambagri.fr

Morbihan :

Maina LE ROCH
06 70 75 48 58
maina.leroch@bretagne.
chambagri.fr